

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
28 MARS 2026

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Représentation du
Conseil Municipal au sein
des établissements
secondaires du secteur
public**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 mars 2026
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 30 mars 2026
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mars 2026

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE**

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt six, le 28 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 mars deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur MIRABELLI, Madame AGUINET, Monsieur MIGEON, Madame GUYARD, Monsieur LEJEUNE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur SALLE, Madame de JACQUELOT, Madame BOGE, Monsieur CLERY, Madame JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur de MASIN, Madame PAUMIER, Madame FERNANDES-BORGES, Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur GREVET, Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur EL BAHJAOU-GIROT, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame BERANGER, Madame DIET, Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL

Avaient donné procuration :

Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Monsieur de BEULAINCOURT à Madame GUYARD
Monsieur PARINET à Madame PEUGNET

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20260328-26-B-11-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

N° DE DOSSIER : 26 B 11

OBJET : REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES
ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES DU SECTEUR PUBLIC

RAPPORTEUR : Madame HABERT-DUPUIS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Code de l'éducation prévoit que lorsque que l'établissement est situé sur le territoire d'une ville appartenant à une intercommunalité, l'intercommunalité et la ville élisent chacune 1 représentant titulaire et un 1 représentant suppléant pour siéger au sein de cette instance.

L'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé de procéder à l'élection des représentants de la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein des conseils d'établissements du secondaire selon les modalités précédemment citées.

Après avoir procédé à l'appel des candidatures sont candidats :

	VILLE	
	Titulaire	Suppléant
Collège les Hauts Grillets	Myriam SLEMPKES	Abou NDIAYE
Collège Marcel ROBY	Brice PARINET	Serge MIRABELLI
Collège Claude DEBUSSY	Mathilde GIVELET	Matthieu CADOT
Collège International	Marc MILOUTINOVITCH	Rosa ANDRE
Lycée Jeanne d'ALBRET	Marillys MACE	Guy SALLE
Lycée Léonard DE VINCI	Nathalie LESUEUR	Thierry COLLOGNAT
Lycée Jean-Baptiste POQUELIN	Brice PARINET	Vincent MIGEON
Lycée horticole et agricole	Elisabeth GUYARD	Alban de BEAULAINCOURT
Lycée international	Rosa ANDRE	Marc MILOUTINOVITCH

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ELIT au sein des conseils d'administration des établissements publics du secondaire les représentants de la Ville suivants:

	VILLE	
	Titulaire	Suppléant
Collège les Hauts Grillets	Myriam SLEMPKES	Abou NDIAYE
Collège Marcel ROBY	Brice PARINET	Serge MIRABELLI
Collège Claude DEBUSSY	Mathilde GIVELET	Matthieu CADOT
Collège International	Marc MILOUTINOVITCH	Rosa ANDRE
Lycée Jeanne d'ALBRET	Marillys MACE	Guy SALLE
Lycée Léonard DE VINCI	Nathalie LESUEUR	Thierry COLLOGNAT
Lycée Jean-Baptiste POQUELIN	Brice PARINET	Vincent MIGEON
Lycée horticole et agricole	Elisabeth GUYARD	Alban de BEAULAINCOURT
Lycée international	Rosa ANDRE	Marc MILOUTINOVITCH

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.